

15 580 rue St-Augustin, Mirabel, Québec, J7N1X6

[impot@gestion-comptable.ca](mailto:impot@gestion-comptable.ca) 450-597-8001

En règle générale, la taxe sur les logements sous-utilisés (TLSU) est due par les **propriétaires** non-résidents non canadiens de logements vacants ou sous-utilisés au Canada. La plupart des propriétaires canadiens de **propriétés résidentielles** sont des propriétaires exclus et n'ont donc pas d'obligations ni de responsabilités au titre de la Loi sur la taxe sur les logements sous-utilisés (LTLSU). Cependant, dans certains cas, les propriétaires canadiens sont toujours tenus de produire une déclaration TLSU même s'il n'y a pas d'impôt à payer.

La **propriété résidentielle** est définie au sens large comme :

- Une maison individuelle ou un bâtiment similaire ne contenant pas plus de trois unités d'habitation, avec ses accessoires et le terrain qui s'y rattache
- Une maison jumelée, une maison en rangée, une unité de condominium résidentiel ou d'autres locaux similaires, ainsi que les parties communes, les accessoires et le terrain y afférent

Vous êtes **propriétaire** si l'une des conditions suivantes s'applique :

- Vous êtes identifié comme propriétaire de la propriété dans le système d'enregistrement foncier où la propriété est située
- Vous êtes considéré comme un propriétaire de la propriété selon un tel système d'enregistrement foncier
- Vous êtes locataire à vie en vertu d'un patrimoine viager de la propriété
- Vous êtes détenteur d'un bail à vie de la propriété
- Vous êtes un locataire qui a la possession continue du terrain sur lequel la propriété est située en vertu d'un bail à long terme

Si vous étiez propriétaire, en tout ou en partie, d'une propriété résidentielle au Canada le 31 décembre, veuillez lire attentivement chacune des questions suivantes et y répondre pour nous aider à déterminer si vous avez une obligation de déclaration ou si vous êtes assujéti à la TLSU et si vous devez préparer des formulaires supplémentaires à soumettre à l'ARC. Des pénalités sévères sont imposées dans les cas de non-conformité.

1. Je possédais un bien résidentiel canadien en ma qualité de fiduciaire d'une fiducie (autre qu'un représentant personnel d'un particulier décédé et autre qu'un fiduciaire d'une fiducie de fonds commun de placement, d'une fiducie de placement immobilier ou d'une fiducie FIPD aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada).  Oui  Non
- La fiducie est-elle une fiducie canadienne?  Oui  Non
- Numéro de fiducie : \_\_\_\_\_
2. Je possédais un immeuble résidentiel canadien en ma qualité d'associé d'une société de personnes.  Oui  Non
- La société de personnes est-elle une société de personnes canadienne?  Oui  Non
- Numéro de la société de personnes : \_\_\_\_\_
3. Je ne suis pas citoyen ou résident permanent du Canada et je possédais un bien résidentiel canadien.  Oui  Non
4. Je suis un nouveau propriétaire dans l'année civile.  Oui  Non
5. J'utilise la propriété comme ma résidence principale.  Oui  Non
6. La propriété n'est pas adaptée à une utilisation tout au long de l'année.  Oui  Non

**Si vous avez répondu Oui aux questions 1, 2 ou 3, veuillez fournir les détails suivants sur la propriété :**

Adresse physique : \_\_\_\_\_  
Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

ID de la propriété : \_\_\_\_\_ Numéro de la taxe foncière ou du numéro de rôle : \_\_\_\_\_

Type de propriété :  Maison individuelle  Duplex  Maison en rangée  
 Maison jumelée  Triplex  Condominium résidentiel

Année où vous êtes devenu propriétaire : \_\_\_\_\_

Type de propriétaire :  Propriété unique  Copropriété  Propriétaires en commun

Pourcentage de propriété : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date de signature \_\_\_\_\_